Communiqué
Pour diffusion immédiate

Transport adapté et transport collectif régional

De nouvelles grilles tarifaires en vigueur dès le 1er janvier

Saint-Hyacinthe, le 26 novembre 2026 – La MRC des Maskoutains annonce une hausse des tarifs des services de transport adapté et de transport collectif régional, de même qu'une nouvelle répartition des municipalités dans les zones qui entreront en vigueur le 1er janvier 2027.

Transport adapté

Nouvelle tarification du transport adapté à partir du 1er janvier 2027 :

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	4,00 $	6,00 $	8,00 $
Carte 10 passages	31,50 $	50 $	65 $
Carte mensuelle	84 $	165 $	190 $

Les nouvelles zones de tarification sont établies ainsi :

Zone	Municipalités par zone
1	Saint-Hyacinthe
2	La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Hugues, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Sainte-Madeleine, Saint-Marcel-de-Richelieu, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Valérien-de-Milton
3	Saint-Denis-sur-Richelieu

Le transport adapté a pour objectif de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées. La politique d'admissibilité est établie selon les règles du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d'assurer une uniformité dans le traitement des demandes. Pour connaître les limitations et remplir le formulaire d'admission, rendez-vous sur le site de la MRC à : mrcmaskoutains.qc.ca/transport-adapte-admission.

Transport collectif régional

Nouvelle tarification du transport collectif régional à partir du 1er janvier 2027 :

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	6,00 $	6,75 $	9,00 $
Carte 10 passages	50,00 $	57,50 $	75,00 $
Carte mensuelle	165 $	185 $	200 $

Les nouvelles zones de tarification sont établies ainsi :

Zone	Municipalités par zone
1	Saint-Hyacinthe
2	La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Hugues, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Sainte-Madeleine, Saint-Marcel-de-Richelieu, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Valérien-de-Milton
3	Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu

La MRC offre le service de transport collectif régional dans les 17 municipalités du territoire, ainsi qu'à Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu. Il s'agit d'un transport à la demande et il fonctionne par points d'embarquement et de débarquement dans les différentes municipalités.

Les personnes qui souhaitent utiliser ce service doivent s'inscrire au mrcmaskoutains.qc.ca/transport-collectif-inscription ou en se présentant au 3271, boulevard Laframboise, bureau 200, aux heures de bureau de la MRC. L'horaire est le suivant : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour réserver ou annuler un transport collectif ou pour toute question relative à l'un ou l'autre des services, composer le 450 774-8810 et choisir la bonne option.

- 30 -

Source : Service des communications
MRC des Maskoutains
450 774-3141, poste 3137
dbegin@mrcdesmaskoutains.ca

MRC des Maskoutains
Comités de bassin versant maskoutains
Matinées gourmandes